



---

# Recours de Grande-Synthe, Grenoble, des ONG... pour inaction climatique : l'Etat a 9 mois pour rattrapper son retard

---

En 2019, la commune de Grande-Synthe, rejointe par la Ville de Grenoble et plusieurs ONG, avait déposé un recours contre l'Etat devant le Conseil d'Etat pour « inaction climatique ».

Le Conseil d'Etat a rendu ce jour une décision sans précédent : il ordonne à l'Etat de prendre dans les neuf mois « toutes les mesures utiles » pour atteindre l'objectif de baisse de 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Eric Piolle, Maire de Grenoble, déclare :

*« La décision rendue par le Conseil d'Etat, suite au recours déposé par la commune de Grande-Synthe, et auquel la Ville de Grenoble s'était associée, est, hélas, historique : l'inaction climatique du gouvernement est officiellement actée.*

*Les objectifs que l'Etat s'est fixé lui-même ne sont pas respectés, il a maintenant 9 mois pour rattrapper son retard...*

*Ici, au cœur des Alpes, nous amplifions les transitions : renforcement massif de la végétalisation, bientôt une 3e ferme urbaine, 2e ville de France où on roule le plus à vélo pour se rendre au travail, zéro pesticide, 95% de bio et local dans les crèches, une ZFE depuis 2019... les villes sont à la pointe de la lutte contre le réchauffement climatique. Elles ne réussiront pas seules, les métropoles, les collectivités et l'Etat doivent accélérer la lutte contre le réchauffement climatique.*

*En 2050, les périodes de canicules seront 15 fois plus intenses qu'aujourd'hui à Grenoble. Ces derniers jours au Canada, le record de chaleur à 49.5°C a déjà fait des dizaines de mort-es ... partout le réchauffement climatique nous menace et en particulier les personnes les plus vulnérables. Après l'abandon de la majorité des mesures de la Convention citoyenne pour le climat, l'Etat français doit changer de cap et mettre en place dans les plus brefs délais des mesures concrètes. »*